

Décision

Générale

colonial

Décision n° 111-450-1934 Indemnité.

n° 111-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er janvier 1934 le budget local supportera à raison d'un dixième l'indemnité de fonctions allouée au contrôleur technique du chemin de fer franco-éthiopien. La dépense a été imputable au chapitre 16 « dépenses imprévues » du budget de l'exercice 1934.